

## RAPPORT

### Au Conseil communal de Bullet

De la Commission d'imposition chargée d'examiner le préavis n° 05-2016/2021

« Arrêté d'imposition pour l'année 2017 »

**Rapporteur :** Kelita Paillard

**Membres :** Fanny Tinguely, Florence Paillard, Florent Thévenaz, Rudolf Widmer, Daniel Prévitali,

**Municipaux présents :** Jean-Franco Paillard

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

La commission d'imposition s'est réunie le mardi 20 septembre 2016 à 19h30 à la Salle Bertha-Bonnet afin d'examiner le préavis susmentionné.

M. Jean-Franco Paillard, Syndic était présent et a répondu à toutes nos questions à notre entière satisfaction.

Comme expliqué dans le préavis n° 05-2016/2021, l'état des finances communales est actuellement bon. Tant l'endettement net que l'endettement total sont bien sous contrôle. Toutefois, l'absence du plan d'investissement en cours de réalisation, ne nous a pas permis de confirmer les propos du Syndic quant à la maîtrise des futurs investissements prévus dans le plan de cette législature. Ce document sera présenté lors du budget 2017.

Autre élément important, nous relevons la prise de position annoncée par la municipalité, quant à la révision de la taxe pour l'élimination des ordures ménagères et des déchets. La taxe actuelle couvre à peine plus du 60% de ce poste qui prend l'ascenseur. Cette décision sera proposée par la municipalité et prévue dans le budget 2017. Le but avoué est de couvrir le 90% des charges affectées.

La Municipalité propose donc de ne pas toucher à la perception fiscale en maintenant le taux d'imposition communal 2015-2016 à 70% de l'impôt cantonal de base.

Après discussion, la commission d'imposition se rallie aux conclusions municipales tout en demandant à l'exécutif de prendre en considération les priorités dans le plan d'investissement afin de maintenir ce taux.

## Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

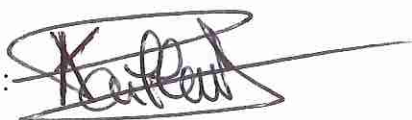
- Vu le préavis n° 05-2016/2021 concernant l'arrêté d'imposition 2017
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- D'établir un arrêté d'imposition pour l'année 2017 ;
- De maintenir le taux communal d'impôts à 70% de l'impôt cantonal de base ;
- De reconduire au surplus les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2016 pour l'année 2017.

Bullet, le 22 septembre 2016

Le rapporteur :



Les membres :

